



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-020 / 1-4-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M. CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Commande publique - Adhésion à un groupement de commandes " fournitures de bureau et papier "**

---

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** Les services de la mairie de Voiron et du C.C.A.S. sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises pour l'acquisition de diverses fournitures administratives : fournitures de bureau, papier.

L'ensemble de ces besoins étant de nature identique, il a été convenu de recourir au groupement de commandes associant les deux collectivités.

L'objectif de celui-ci est double :

- ✓ allègement des formalités de frais de gestion administrative liées au lancement et traitement d'une procédure ;
- ✓ réalisation d'économies d'échelle.

Le maire de Voiron sera le coordonnateur du groupement qui assurera l'élaboration du cahier des charges, l'appel à candidatures et l'attribution des éléments du marché.

Le groupement de commandes n'ayant pas pour vocation de se substituer aux membres adhérents dans la gestion du marché, dès son attribution chaque collectivité assurera le suivi et le règlement financier de sa commande avec le fournisseur retenu.

.../...

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui prévoira les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Le groupement de commandes prendra fin au terme du marché.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

1. D'autoriser la constitution du groupement de commandes : « *fournitures de bureau et papier* » ;
2. D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
3. D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par 34 voix **POUR** - C. BADREDDINE absent au moment du vote  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

